

Nîmes, le 5-12-2025

Communiqué de Presse commun des procureurs de la République de Nîmes et d'Alès

STATISTIQUES DE LA DELINQUANCE A ALES

Le conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance d'Alès -30 - a tenu hier sa réunion annuelle.

Elle vise à établir le bilan de la délinquance sur les territoires de la communauté d'agglomération d'Alès, exposer les résultats de la politique pénale menée par les procureurs d'Alès s'agissant de la délinquance des majeurs, et de Nîmes s'agissant de la délinquance des mineurs, ainsi que des actions de prévention menées.

Dans un contexte d'inquiétudes très relayé ces dernières semaines notamment par les avocats du ressort d'Alès, cette réunion qui s'est tenue en présence des élus, des deux parquets, des forces de l'ordre police et gendarmerie, de la protection judiciaire de la jeunesse et des associations et partenaires spécialisés dans l'accompagnement, la prévention et l'insertion, a permis, sur la base de données factuelles, d'objectiver les statistiques faisant état d'une diminution de la délinquance en 2025 sur le ressort du tribunal judiciaire d'Alès, et d'un niveau d'implication des mineurs dans la délinquance conforme aux 12% de la moyenne nationale et inférieur aux 17 % de l'ensemble du ressort du tribunal judiciaire de Nîmes.

A Alès, conformément à l'objectif sécuritaire, les forces de police ont concentré des effectifs afin de lutter plus intensément contre le phénomène national de narcotrafic, majorant les contrôles ciblés et, de fait, le nombre de mis cause dans des affaires de stupéfiants. Le nombre de mineurs mis en cause est de 14%.

La magistrate du parquet de Nîmes en charge de la section spécialisée dans le traitement de la délinquance des mineurs et des crimes a exposé la fermeté et la cohérence de la réponse pénale telle que définie par le code de justice pénale des mineurs, en lien avec désormais 6 juges des enfants depuis septembre 2025, ainsi que le traitement coordonné s'agissant des trois dossiers relevant de la criminalité organisée.

Elle a notamment exposé la politique pénale de réponses rapides et de proximité dans l'espace et dans le temps au sein du territoire alésien pour les faits de bas spectre par le biais des délégués du procureur de Nîmes spécialisés pour les mineurs, et intervenant au sein de la Maison de Justice et du Droit d'Alès de façon encore prochainement croissante.

Une occasion importante de clarifier la réalité du territoire en termes de délinquance, et de remercier tous les acteurs de la prévention et de la répression sur le ressort du tribunal judiciaire d'Alès, pour les majeurs comme pour les mineurs.

Abdelkrim GRINI

Procureur de la République
Près le tribunal judiciaire d'Alès

Cécile GENSAC

Procureure de la République
près le Tribunal Judiciaire de Nîmes

Contact Presse :
Cabinet de la Procureure de la République
presse.pr.tj-nimes@justice.fr